



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

Présents : MM. LORTON Paul. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. BERLAND Stéphane. TRAMOY Jean-Louis. MATHIAS Jean-Marc. FOURNIER Jimmy. PALLOT Jean-Paul. DEMORTIERE André. Mmes SEURRE Fabienne. COLLIER Madeleine. GERMAIN Yvonne. DESCOURS Céline. JAFFRE Agnès.

Absents excusés : M. Bruno PICHARD qui a donné procuration à M. Jean-Louis TRAMOY.

Mme Nathalie LELIEVRE qui a donné procuration à Mme Céline DESCOURS.

Mme CHAZEAU Geneviève qui a donné procuration à Mme Yvonne GERMAIN

Mme Annie PALLOT qui a donné procuration à M. Jean-Paul PALLOT

Mme Michel BIRON qui a donné procuration à M. André DEMORTIERE

M. Jean-Louis TRAMOY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H45.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2015 dont une copie a été adressée à chacun des conseillers en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS le procès-verbal est approuvé tel que présenté.

On passe à l'ordre du jour.

1 – TRANSFERT DE PROPRIETE CADASTREE AZ 130



Monsieur le Maire expose au Conseil que des habitants du quartier de la Gare ont proposé par courrier du 27 août 2015 à la commune le transfert de la parcelle AZ 130, dont ils sont propriétaires, et qui représente l'emprise de la voie aux trois habitations du lotissement, sans frais de géomètre ni d'acte notarié. Dans ces conditions même si la commune aura à aménager la voie, Monsieur le Maire, propose de donner une suite favorable au transfert demandé étant entendu que l'impasse sera intégrée à la voirie communale.

Après en avoir débattu le Conseil, par 14 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera préparé par le notaire des propriétaires actuels.

2 – AVENANT CONTRAT ASSURANCE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu suite aux changements intervenus dans la composition des risques assurés par la SMACL de modifier les contrats par avenants. La SMACL a donc proposé 2 avenants.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

Le premier correspond aux indemnisations des accidents corporels et entraîne un surcoût de 3.20 € au 14 septembre 2015 du fait de l'augmentation du nombre d'intervenants aux TAP.

Le second concerne la protection fonctionnelle des élus et des agents, suite à la modification du nombre d'employés, et représente du 10/09 au 31/12/2015 une dépense supplémentaire de 7.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants proposés par la SMACL et autorise Monsieur le Maire à les signer.

3 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que celui-ci doit chaque année délibérer pour fixer la redevance d'occupation du Domaine Public par les Ouvrages de Distribution du Gaz sur le territoire communal selon le décret 2007-606 du 25 avril 2007.

Il est proposé au Conseil que dans ce cadre le montant de la redevance soit fixé au taux fixé par la décret sus visé en fonction du linéaire avec évolution de 16% par rapport au montant initial ce qui pour PALINGES représente une redevance de 311 € pour 2015. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte la redevance 2015 fixée par les textes et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette qui y correspond.

4 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

Comme la redevance examinée précédemment, dans les mêmes conditions le Conseil doit examiner la redevance due pour les ouvrages de transport de gaz empruntant le domaine public de la Commune. Cette redevance pour 2015, dans le respect de son montant fixé par les textes sera de 123 €.

Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte le montant de la redevance 2015 et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette qui y correspond.

5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DE SANVIGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de participation financière aux frais de scolarité de 585 € de la Commune de SANVIGNES, qui accueille à l'école élémentaire Liberté/Ferry un élève Palingeois. La Commune ne disposant pas de la structure d'accueil adaptée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de la commune de SANVIGNES et autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui acte l'engagement pris.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

6 – SUBVENTIONS 2015

6-1 ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter, comme l'engagement en avait été pris, le versement d'une subvention à la coopérative scolaire correspondant au montant des locations assumées au cours de l'exercice 2014. En 2014, 940 € ont été acquittés par l'Amicale Laïque pour locations de la salle ESPACE. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 940 € au bénéfice de la coopérative scolaire.

6.2 RESTOS DU CŒUR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite d'une réunion pour les restos du cœur entre les communes de Gévelard, Perrecy-les-Forges, Ciry-le-Noble et Palinges, il a été convenu que chacune d'elle accorderait une aide de 600 € par an pour assumer les frais de location que l'association doit à la paroisse propriétaire des locaux, complétée du transport, au prorata des familles bénéficiaires, des marchandises de Montchanin à Gévelard. Pour Palinges, cet effort doit se traduire par 3 ou 4 voyages pour l'année 2015/2016. Le Conseil accepte, à l'unanimité, la proposition faite, le versement de la subvention de 600 € prenant effet au 1^{er} novembre et couvrant la période du 01/11/2015 au 01/11/2016.

7 – DEMANDE REMBOURSEMENT SALLE ANNEXE

Un locataire demande l'annulation de la location de la salle annexe de la salle polyvalente réservée pour les 1^{er} et 02 août 2015 suite à des ennuis de santé. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le remboursement de 120 € qui correspond au versement effectué par le locataire au moment de la réservation. A l'unanimité, le Conseil accepte le remboursement proposé.

8 – PRISE EN CHARGE SORTIES GROUPE SCOLAIRE LES PASTELS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu chaque début d'année scolaire de prendre une délibération l'autorisant à prendre en charge les coûts des transferts des élèves dans le cadre d'activités durant le temps scolaire pour les sorties pouvant être programmées par les enseignants pour des rencontres interscolaires ainsi que pour la sortie piscine (transport + entrées).

Monsieur le Maire précise encore que tout ou partie des dépenses engagées par la Commune dans ce cadre pourront faire l'objet d'un remboursement demandé à la Communauté de Communes de CHAROLLES qui a ces activités dans ses compétences. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses qui y correspondent ainsi qu'à obtenir de la Communauté de Communes du Charolais le remboursement des déplacements entrant dans ses compétences.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

9 - REMBOURSEMENT SINISTRE RUE DE CORBARY

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite de l'accident rue de Corbary ayant entraîné la destruction de la glissière de sécurité au lavoir côté impairs, l'assureur de la Commune, la SMACL, propose le remboursement des frais engagés pour la réparation qui interviendra prochainement à hauteur de 1 488 €. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, accepte le règlement proposé.

10 – VENTE D'HERBE 2015

Chaque année la Commune doit procéder à la vente d'herbe des parcelles cadastrées AL 43, AL 44 et 45 sises au Quartier/Violet et AL 159 sise au Cartelas. Monsieur le Maire informe qu'à la suite des travaux coûteux de remise en état des diverses haies, il a rencontré l'exploitant qui, si le prix de location était maintenu, assurerait l'entretien régulier des dites haies. Dans le cas d'un refus la Commune aurait dû recourir à une hausse importante. L'exploitant a accepté de procéder dès cette année à l'entretien proposé. Après en avoir délibéré et compte tenu des engagements pris par l'exploitant, le Conseil, à l'unanimité, consent la vente d'herbe au prix de 200 €/l'hectare et charge Monsieur le Maire d'émettre le titre de recette qui y correspond.

11 – RESILIATION BAIL GARAGE GENDARMERIE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre d'un gendarme par laquelle il demande la résiliation du bail que la Commune lui a consenti pour la location d'un garage communal sis dans l'enceinte de la gendarmerie. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette demande. A l'unanimité, accepte la résiliation à compter du 1^{er} novembre 2015.

12 – RESILIATION BAIL DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite de la décision prise de fermer le bureau de poste géré par LA POSTE et de créer une agence postale chez un commerçant les locaux jusque-là occupés par LA POSTE vont être libérés. C'est dans ce cadre que les services de LA POSTE chargés de l'immobilier demandent la résiliation anticipée du bail de location consenti par la Commune.

Ceux-ci proposent une résiliation au 30 novembre 2015 ainsi que le versement d'une indemnité pour résiliation anticipée d'un montant de 1 510.96 € équivalent à trois mois de loyer. Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte la demande de résiliation telle que proposée avec effet au 30 novembre 2015 et versement de l'indemnité de 1 510.96 €. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération avec signature du protocole qui y correspond.

13 – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget communal pour régulariser d'une part la subvention accordée par le Conseil Départemental pour la reconstruction du pont du Marot et d'autre part les réaffectations



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

acceptées pour le Conseil Départemental des subventions PIIC des années 2013 et 2014 non utilisées.

C'est ainsi qu'il y a lieu :

- au compte R 1323 – P602 de retirer 16 000 € pour les transférer au compte R 1323-P141 qui concerne la salle multi-activités alors affecté à l'accessibilité du bureau de poste
- au compte R 1323 – P 142 de retirer 8 390 € pour les transférer au compte R 1323 P 602 qui concerne la mise en accessibilité de la salle multi-activités de l'école initialement affecté au renouvellement des rambardes du pont du Marot
- au compte R 1323 – P142 d'inscrire la somme de 14 526 € prélevée au compte 023 représentant le montant de la subvention PIIC 2015 obtenue pour le recalibrage du pont au Marot.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil accepte les modifications proposées.

14 – CRÉATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin d'entériner la promotion d'un agent, qui peut y prétendre compte tenu de son ancienneté, il y a lieu de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, avancement par ailleurs validé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 01 novembre 2015.

15 – PRIME D'ACTIVITE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire demande au Conseil d'examiner la possibilité de réévaluer l'enveloppe servant à affecter aux agents titulaires et stagiaires une prime dite d'activité et dit encore qu'il regrette que celle-ci ne tient pas compte de l'activité réelle de chacun mais uniquement du temps de travail. Ainsi pour 2015 cette enveloppe peut être valorisée au maximum de 0.067 % sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation communiqué par l'Etat. Après en avoir débattu le Conseil, à l'unanimité, décide la revalorisation maximale qui a pour effet de porter l'enveloppe globale à 18 200.85 € pour 2015 contre 18 192.36 € en 2014.

16 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX RIVIERES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBINCE

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur le Préfet, ayant reconnu recevable le dossier présenté par la Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Bourbince concernant des travaux d'aménagement sur la Bourbince, l'Oudrache et 13 affluents de la Bourbince, a décidé l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 15 septembre 2015 au 17 octobre 2015 inclus. Il est encore précisé que depuis le 04 août 2015, l'arrêté qui y correspond est affiché en Mairie et le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Paray-le-Monial. A été nommé Commissaire enquêteur Monsieur Michel GOIN et son suppléant est Monsieur Alain BIDAULT.



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité, vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015 et les conditions de l'enquête publique émet un avis favorable sur le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Bourbince présenté par le SIBVB.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier que des administrés adressent aux élus municipaux. Monsieur le Maire précise après lecture qu'il a fait savoir à l'association qui portait le projet de ball-trap qu'en l'état actuel du PLU sa réalisation ne pouvait être envisagée sur une zone agricole comme l'ont confirmé la DDT et le service chargé de l'instruction des permis de construire du Pays Charolais Brionnais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 25.